

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le jeudi 27 janvier 2021 à 10 h, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Sébastien Manseau, chef de division – urbanisme arrondissement;
 Geneviève, Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 10 h.

RÉSOLUTION CA21 170001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021 à 10 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Peter McQueen Offre ses condoléances à la famille de Susan Clarke et rappelle le travail de Mme Clarke pour l'arrondissement à titre de conseillère municipale du district de Loyola ainsi que son implication dans le milieu communautaire.
- Lionel Perez Souligne la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste.



- Christian Arsenault Offre ses condoléances à la famille de Susan Clarke et mentionne qu'il soulignera son décès à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2021.

Remercie M. Perez pour avoir proposé l'adoption de la motion présentée aujourd'hui.
- Marvin Rotrand Souligne la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste et explique de quelle façon sa famille a directement été victime de l'Holocauste.

Offre ses condoléances à la famille de Susan Clarke et fait part de ses nombreuses implications au sein de la communauté.
- Magda Popeanu Offre ses condoléances aux familles des victimes de l'Holocauste et souligne le 76^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Joint sa voix pour offrir ses condoléances à la famille de Mme Susan Clarke, rappelle son implication au sein de l'arrondissement et indique qu'elle constitue un modèle de femme impliquée en politique.

Rappelle que les mesures relatives à la pandémie sont toujours en vigueur et offre ses condoléances aux familles des victimes de la Covid-19.
- Sue Montgomery Offre ses condoléances à la famille de Susan Clarke et, à la demande de sa famille, invite à faire une donation à l'organisme *Food Depot*.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

● Serge Leclerc <i>PAJU</i>	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Emmanuelle Amar	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Abraham Cohen <i>Chabad Seminary</i>	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Erit Rudski	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Alexandre Elbaz	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Sandra Cordero Rebolledo	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Ari Benabou	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Karen Aflalo	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Ari Dworcan	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Yannick Elbaz	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Kayla Kendall	Antisémitisme et définition de l'IHRA
● Jean Gagné	Antisémitisme et définition de l'IHRA



Questions n'ayant pu être entendues faute de temps

• Robert Mahood

Antisémitisme et définition de l'IHRA

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question des membres du conseil.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION CA21 170002

MOTION - DÉFINITION OPÉRATIONNELLE D'ANTISÉMITISME

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est engagée le 21 mars 1989 dans sa Déclaration contre la discrimination raciale à combattre « *toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale* »;

ATTENDU QUE la Charte montréalaise des droits et responsabilités proclame à son article 2 que « *La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap* »;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a proclamé en 2002, la journée du Yom Ha Shoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a créé en 2015 le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, qui a comme objectif prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux;



ATTENDU QU'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme tenue à Montréal en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi en 2016 un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

ATTENDU QUE le 26 mai 2016, l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (« IHRA »), de laquelle le Canada est membre, a adopté une définition opérationnelle de l'antisémitisme avec des exemples illustratifs qui constitue un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme moderne et renouvelée;

ATTENDU QUE le 20 septembre 2019, lors de la 74e Assemblée générale de L'ONU, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction de L'ONU, M. Ahmed Shaheed, a déposé un rapport (<https://undocs.org/pdf?symbol=fr/a/74/358>) et conclu que « la définition opérationnelle de l'antisémitisme établie par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste peut offrir d'utiles orientations pour recenser les diverses formes d'antisémitisme et il encourage donc les États à l'adopter pour s'en servir à des fins d'éducation et de sensibilisation, surveiller les manifestations de l'antisémitisme et prendre des mesures pour les combattre.»;

ATTENDU QUE la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA est la plus universellement acceptée et qu'elle a été adoptée dans de nombreux pays dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Albanie l'Argentine, l'Autriche, le Bahreïn, la Bulgarie, la Belgique, le Canada, l'Écosse, la Grèce, la Hongrie, le Kosovo, la Lituanie, le Luxembourg, la Moldavie, les Pays-Bas, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Suède, la Slovaquie, la Slovénie, l'Uruguay, le département d'État des États-Unis, et par le gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU QUE le 25 juin 2019, le Gouvernement du Canada lançait la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme qui inclut la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA;

ATTENDU QU'en novembre 2020, le Canada a créé le poste d'Envoyé spécial pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme en y nommant l'honorable Irwin Cotler, ancien ministre fédéral de la justice, et ce dernier mènera la délégation du gouvernement du Canada auprès de l'IHRA;

ATTENDU QUE la ville de Londres au Royaume-Uni ainsi que plusieurs autres villes au Canada ont adopté la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'IHRA;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, il y a eu recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites à travers le monde et au Canada;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce compte, sur son territoire, une population d'origine et d'ascendance juive substantielle et comprend plusieurs institutions de la communauté juive, notamment la Fédération CJA, le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, le YM-YWHA, le Centre Segal des arts de la scène, la Synagogue Spanish & Portuguese Shearith Israël, première synagogue du Canada fondé en 1768, et la Bibliothèque publique juive;

ATTENDU QUE cette communauté représente la deuxième plus grande communauté juive au Canada, et que ses principales institutions sont localisées dans l'arrondissement;



ATTENDU QUE l'adoption d'une définition assure une compréhension commune du phénomène de l'antisémitisme afin de lutter contre ce fléau social;

ATTENDU QUE cette définition guidera les différents services de l'arrondissement ayant comme objectif d'œuvrer contre la discrimination, de faciliter la collecte de données en lien avec les incidents et crimes haineux antisémites et d'assurer son rôle d'éducation;

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery
Marvin Rotrand
Peter McQueen
Christian Arseneault

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce adopte la définition opérationnelle de l'antisémitisme formulée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) le 26 mai 2016;

(<https://www.holocaustremembrance.com/fr/resources/working-definitions-charters/la-definition-operationnelle-de-lantisemitisme-utilisee-par>)

QUE la Direction de l'arrondissement diffuse la définition auprès des services pour qu'elle soit utilisée selon leurs besoins respectifs;

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande à l'administration de la Ville de Montréal et au conseil municipal d'adopter la définition de l'antisémitisme de l'IHRA dans les plus brefs délais;

QU'une copie de cette motion soit envoyée au Service du greffe pour dépôt au conseil municipal de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

M. Lionel Perez dépose les documents suivants :

- Une lettre datée du 26 janvier 2021 de M. Daniel Amar, directeur général du Musée Holocauste Montréal, félicitant M. Lionel Perez pour le dépôt de cette motion.
- Une lettre datée du 26 janvier 2021 de la Fédération CJA et de son agence de représentation, le Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA), dans laquelle ils apportent leur soutien à l'adoption de cette motion.
- Un courriel daté du 26 janvier 2021 de Mme Heidi Berger, fondatrice et présidente, de la Fondation pour l'étude des génocides, félicitant M. Perez et les autres membres du conseil pour leur intention d'adopter cette motion.

Madame la conseillère Magda Popeanu se retire de la séance avant la mise aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



65.01 1214570003

RÉSOLUTION CA21 170003

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA20 17331

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA20 17331 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA06 17097) afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et de services » a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mai 2020, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de règlement RCA20 17331 a été tenue du 24 septembre 2020 au 8 octobre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA20 170240 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE suite à la consultation, les articles 1, 2, 22 et 23 du projet de règlement ont été modifiés pour retirer le remplacement de la définition de « espace habitable », pour ajuster les définitions des termes « maison de chambre » et « habitation collective de soins et de services », ainsi que pour retirer et changer certaines exceptions relatives à l'interdiction de diviser ou subdiviser un logement;

ATTENDU QUE les articles 3, 4, 24 et 25 du second projet de règlement ont été modifiés afin de retirer l'interdiction de réduire le nombre de logements dans un bâtiment résidentiel dans le cadre de la présente modification réglementaire;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes ont été reçues dans 24 zones distinctes, mais que le nombre de signatures requises pour tenir un processus référendaire n'a été atteint dans aucune des 24 zones concernées;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Lionel Perez
Peter McQueen
Magda Popeanu
Christian Arseneault



D'adopter, avec changement aux articles 3, 4, 24 et 25, le règlement RCA20 17331 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) et le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) afin d'encadrer l'usage et la transformation des bâtiments résidentiels, de régir l'hébergement à court terme et de définir et permettre l'usage « habitation collective de soins et de services ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1203558018

RÉSOLUTION CA21 170004

AVIS DE MOTION

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'interdire la réduction du nombre de logements, sauf dans un bâtiment existant de 2 ou 3 logements.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA21 17344

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Lionel Perez,
Peter McQueen
Magda Popeanu
Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA21 17344 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'interdire la réduction du nombre de logements, sauf dans un bâtiment existant de 2 ou 3 logements, puis mandater la secrétaire d'arrondissement, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours et en fixer les modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1203558063



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 12 h 00.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA21 170001 à CA21 170004 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Questions du public – Séance extraordinaire du 27 janvier 2021 à 10 h

Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Questions
1	Serge	Leclerc	PAJU	question dur la définition de l'antisémitisme de l'IHRA	Votre proposition de règlement porte a confusion, comme si le peuple juif et Israël ne font qu'un. Pourtant plusieurs membres de la communauté juive d'ici et dans le monde ne se reconnaissent pas dans Israël. Pourquoi vouloir passer un règlement interdisant de critiquer Israël? sous-question: Nous ne sommes pas en Israël mais au Québec, ou se situe la liberté d'expression dans votre projet de règlement?
2	Emmanuelle	Amar		Actions to decrease intolerance/antisemitism	In what tangible ways is the Borough fighting antisemitism? Thank you
3	Abraham	Cohen	Chabad Seminary	Mayor plante comment on international Holocaust Remembrance Day	I am Opposed to The administration of Mayor Valerie Plante which is again blocking the adoption of the definition offered by the International Holocaust Remembrance Alliance. That definition is a tool to fight anti-Semitism and is recognized by 35 countries including Canada and many cities, state and provincial jurisdictions.
4	Erit	Rudski		International Holocaust Remembrance Alliance's - definition of anti-Semitism.	can you please recognize the importance of adopting the International Holocaust Remembrance Alliance's - definition of anti-Semitism? As a Jew I would feel much safer if you did.
5	Alexandre	Elbaz	Myself	Racism and Tolerance	Why do we need IHRA ?

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Questions
6	Sandra	Cordero Rebolledo		la définition de l'IHRA de l'antisémitisme	<p>Dans la définition de IHRA , on peut lire que l'antisémitisme peut se manifester par des attaques a l'encontre de l'État d'Israel lorsqu'il est percuté comme une collectivité juive. Quand on sait que ce n'est pas tous les juifs qui se reconnaissent en Israel. Aussi, sachant qu'Israel contrevient depuis des décennies au droit international en construisant des colonies juives qui sont illégales. Qu'elle est pour le citoyen montréalais la pertinence d'adopter cette réglementation ?</p> <p>sous -question: Pourquoi devons-nous inclure Israel dans la définition de l'antisémitisme de l'IHRA pour se porter a la défense d'Israel qui viole le droit des palestiniens jour apres jour?</p>
7	Ari	Benabou	Citizen	A made in Montreal solution	Why not a made in Montreal solution to address this issue closer to home?
8	karen	aflalo	mead Johnson nutrition	Antisemitism	I'm worried about antisemitism. The attack on the Shaar hit at our very doorstep. What does IHRA do in practical -terms?
9	Ari	Dworcan		Anti-senitism	<p>Could the administration please explain why they are blocking the adoption of the definition of antisemitism offered by the International Holocaust Remembrance Alliance?</p> <p>It is a very clear definition that has been adopted by many countries, provinces and cities around the world and it a great tool to help fight discrimination.</p>
10	Yannick	Elbaz	Citizen	Anti semitism définition	I'm a concerned Jew. Is this a means to stifle criticism about Israel?



	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Questions
11	Kayla	Kendall		Why does Mayor Laplante refuse to recognize IHRA	As a law abiding citizen irregardless if I am Black, Hispanic, Catholic, LBGQ, French Canadian or Jewish etc., it behooves me why Valerie Laplante would object to this motion of fighting hatred of this or any kind!! Let's all be careful, are her true colors showing?
12	Jean	Gagné		ADOPTION DE LA MOTION IHRA-WDA PAR LIONEL PEREZ	Je ne comprends pas l'utilité de l'adoption de cette définition de l'antisémitisme provenant de l'IHRA. Cette motion a déjà été refusée au niveau du Conseil Municipal de Montréal. Même l'auteur de cette définition la considère comme dangeureuse pour la liberté d'expression et il y a de nombreuses institutions publiques à l'échelle de la planète qui l'utilisent pour brimer le droit de manifester pour les groupes de défense des droits des Palestiniens au nom de l'antisémitisme. Qui va décider si une manifestation contrevient à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA ? Qui va décider des critères d'acceptation ou de refus d'un événement de soutien aux Palestiniens ? La police ? Bref, cette motion devrait prendre le bord de la poubelle expresso subito rapido presto.
13	Robert	Mahood	QC	IHRA definition of antisemitism	Si l'opposition à l'antisémitisme ou à d'autres formes de racisme est louable, n'est-il pas vrai que la définition de l'antisémitisme de l'IHRA a été et continuera d'être utilisée pour protéger l'État d'apartheid israélien de la critique en confondant le sionisme et l'identité juive et en utilisant l'antisémitisme comme une arme pour discréditer et faire taire les critiques de l'Etat israélien qui s'opposent à ses politiques brutales et discriminatoires?
					: question non entendue faute de temps

